



**Pacte international
relatif aux droits civils
et politiques**

Distr.
GÉNÉRALE

CCPR/C/68/L/UKCD
3 décembre 1999

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

COMITÉ DES DROITS DE L'HOMME
Soixante-huitième session

LISTE DES POINTS À TRAITER À L'OCCASION DE L'EXAMEN DES QUATRIÈME ET
ET CINQUIÈME RAPPORTS PÉRIODIQUES DU ROYAUME-UNI DE GRANDE-BRETAGNE
ET D'IRLANDE DU NORD - TERRITOIRES DÉPENDANTS
(CCPR/C/95/Add.10)

Adoptée par le Comité des droits de l'homme le 4 novembre 1999

I. QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL

Cadre constitutionnel et juridique de l'application du Pacte (art. 2 et 4)

1. Le Pacte peut-il être invoqué devant les tribunaux ? Dans quelle mesure les tribunaux tiennent-ils compte des droits reconnus dans le Pacte lorsqu'ils appliquent le droit interne ? Donner des exemples.

2. Compte tenu de l'information selon laquelle il est prévu d'incorporer au droit interne les disposition de la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales, a-t-il été envisagé d'y incorporer aussi celles du Pacte ?

3. Donner des renseignements sur les possibilités offertes aux personnes qui affirment être victimes d'une violation des droits énoncés dans le Pacte, pour obtenir l'ouverture d'une enquête et bénéficier d'un recours utile.

4. Fournir des informations sur l'enseignement et la formation concernant le Pacte dispensés aux fonctionnaires, aux enseignants, aux juges, aux avocats et aux policiers.

Diffusion d'informations sur le Pacte (art. 2)

5. Indiquer les mesures prises pour diffuser des informations sur la présentation des quatrième et cinquième rapports périodiques et leur examen par le Comité.

II. ÉTATS DE JERSEY

Égalité entre les hommes et les femmes, droit de fonder une famille et principe de non-discrimination (art. 3, 23 et 26)

6. Donner des renseignements sur l'existence, en droit ou en fait, de toute discrimination fondée sur le sexe ou un handicap, en particulier dans le domaine de l'emploi. À ce sujet, indiquer l'état d'avancement ou les résultats de l'examen mentionné au paragraphe 4 du quatrième rapport et des consultations dont il est fait état au paragraphe 5 du cinquième rapport.

7. Donner des renseignements sur l'état d'avancement ou les résultats des projets tendant à élaborer une nouvelle loi sur les affaires matrimoniales. Préciser si les objectifs ont été atteints pour ce qui est de garantir plus efficacement l'égalité de droits des conjoints en cas de divorce et de renforcer la protection des enfants (par. 10 du quatrième rapport).

8. Fournir un complément d'information sur les dispositions et l'application de la loi de Jersey sur la séparation et les questions alimentaires (Separation and Maintenance Orders (Jersey) Law) de 1953, en ce qui concerne en particulier les inégalités entre les sexes (par. 18 du cinquième rapport).

9. Donner des renseignements sur toute différence de traitement qui existerait entre enfant légitime et enfant illégitime (par. 19 du cinquième rapport).

10. Donner de plus amples renseignements, accompagnés d'exemples, sur les mesures jugées nécessaires pour veiller à ce qu'il n'y ait pas de discrimination (par. 16 du cinquième rapport).

Dérogações et droit à la liberté et à la sécurité de la personne (art. 4 et 9)

11. Dans quelle mesure, en droit et en fait, la loi de Jersey sur la prévention du terrorisme recourt-elle aux dérogations prévues à l'article 4 du Pacte (par. 6 du cinquième rapport) ? Lorsqu'il a élaboré la loi, dans quelle mesure le Gouvernement a-t-il tenu compte des obligations qui lui incombent en vertu du Pacte et, en particulier, des préoccupations exprimées et des recommandations formulées par le Comité dans ses observations finales sur les troisième et quatrième rapports périodiques du Royaume-Uni au sujet de la législation antiterroriste du Royaume-Uni.

Droit à la protection de la vie privée et non-discrimination (art. 17 et 26)

12. Préciser s'il existe des différences entre les dispositions réglementant les actes hétérosexuels et homosexuels du point de vue de l'âge du consentement et indiquer comment ces différences sont justifiées (par. 9 du quatrième rapport).

Liberté de religion (art. 18)

13. Indiquer quelle a été l'issue du débat concernant le projet de loi de Jersey de 1999 sur l'enseignement, notamment sur le droit des parents de faire dispenser leurs enfants d'instruction religieuse et de pratique religieuse à l'école (par. 15 du cinquième rapport).

III. ÉTATS DE GUERNESEY

Égalité entre les hommes et les femmes et principe de non-discrimination (art. 3 et 26)

14. Quelles sont les mesures qui ont été prises en application de l'instruction donnée en 1993 aux comités consultatifs de prendre toutes les mesures possibles pour identifier et éliminer toutes formes de discrimination à l'égard des femmes dans la loi ou dans la pratique et de présenter des propositions à cet égard (par. 20 du quatrième rapport). En particulier, qu'a-t-il été fait pour mettre fin à la discrimination à l'encontre des femmes en ce qui concerne le droit à la propriété et à l'héritage et le droit d'occuper des fonctions publiques ?

15. Donner de plus amples renseignements et explications sur le régime successoral appliqué à Sark, en vertu duquel les biens échoient au fils aîné (par. 18 du quatrième rapport et par. 3 du cinquième rapport).

16. Dans quelle mesure a-t-il été recouru au service confidentiel mentionné au paragraphe 6 du cinquième rapport, et quels ont été les résultats ?

Liberté de religion (art. 18)

17. Expliquer comment les garanties énoncées à l'article 18 sont mises en oeuvre, en particulier en ce qui concerne l'éducation.

IV. ÎLE DE MAN

Droit à la liberté et à la sécurité de la personne et droit de tout détenu d'être traité avec humanité (art. 7, 9 et 10)

18. Donner de plus amples renseignements sur les "règles spéciales conçues pour faire respecter la discipline en prison" mentionnées au paragraphe 39 du quatrième rapport, et sur les "lois et procédures" que le Gouvernement peut juger nécessaire d'adopter à cette fin.

19. Les jeunes détenus sont-ils séparés des adultes dans tous les cas ? Quels sont les moyens employés pour que leur traitement soit adapté à leur âge et à leur statut juridique (par. 53 du quatrième rapport et par. 8 du cinquième rapport) ?

Droit à une indemnisation en cas d'arrestation ou de détention arbitraire et droit à un procès équitable (art. 9 et 14)

20. Donner de plus amples renseignements sur le droit à indemnisation des victimes d'arrestation ou de détention arbitraire et d'autres erreurs judiciaires (par. 62 du quatrième rapport).

Liberté de religion (art. 18)

21. Expliquer comment les garanties énoncées à l'article 18 sont mises en oeuvre, en particulier en ce qui concerne l'éducation.

Liberté d'association (art. 22)

22. Donner des informations sur les restrictions éventuelles au droit de constituer des syndicats ou d'y adhérer et sur toute discrimination fondée sur l'appartenance à de telles organisations.

Droit d'accéder aux charges publiques (art. 25)

23. Par suite de l'adoption de la loi sur les fonctions de juré (1980), en vertu de laquelle les femmes peuvent être appelées à être membre d'un jury au même titre que les hommes, l'État partie envisage-t-il de retirer la réserve qu'il a émise à l'article 25, alinéa c), dans la mesure où elle concerne l'exercice des fonctions de juré dans l'île de Man ? Donner des renseignements sur la façon dont la loi de 1980 sur les fonctions de juré est appliquée dans la pratique en ce qui concerne la représentation des hommes et des femmes dans les jurys.

Principes de non-discrimination (art. 26)

24. Donner des renseignements sur l'existence, en droit et en fait, de toute discrimination fondée sur la race. Dans quelle mesure la discrimination raciale est-elle interdite par la loi (par. 2 du cinquième rapport) ?
